



Direktion für Inneres und Justiz  
Handelsregisteramt des Kantons Bern

Poststrasse 25  
3071 Ostermundigen  
+41 31 633 43 60  
hrabe@be.ch  
www.hrabe.ch

## Institut de droit public: modifications

**Désignation** (conformément à l'inscription au registre du commerce)

**Siège** (conformément à l'inscription au RC)

**N° IDE** (conformément à l'inscription au RC)

CHE-

### 1. Nouvelle désignation

### 2. Nouveau siège

### 3. Nouveau domicile<sup>1</sup>

Locaux propres:

Adresse de domiciliation (c/o):

### 4. Nouvelle adresse supplémentaire<sup>2</sup>

### 5. Radiation d'une autre adresse

<sup>1</sup> Il s'agit d'inscrire une adresse (rue, numéro de l'immeuble, NPA et localité) située dans la commune-siège, à laquelle l'entité juridique peut être jointe. Si cette dernière ne dispose pas de ses propres locaux dans la commune-siège (en propriété, location, sous-location ou affermage), elle peut aussi se domicilier chez quelqu'un d'autre (adresse de domiciliation [c/o]). L'accord du ou de la domiciliataire doit être fourni.

<sup>2</sup> Une autre adresse que celle du domicile peut être indiquée. Elle ne doit pas obligatoirement se situer dans la commune-siège et il peut s'agir notamment d'une adresse de case postale.

**6. Bases légales de droit public et dates des nouvelles décisions de création**


**7. Nouvelle date des statuts**

--

**8. Nouveau capital de dotation**

--

**9. Nouvelles conditions particulières liées à la responsabilité**

Oui	Non	Il existe des conditions particulières liées à la responsabilité conformément à la description dans les pièces justificatives, les bases légales ou les décisions de création.
Oui	Non	Les conditions particulières liées à la responsabilité ont été abrogées.

**10. Nouvelle organisation**


**11. Nouvel organe de révision**

Organe de révision:	N° IDE: CHE-
---------------------	--------------

**12. Fusion**

--

**13. Transformation**

--

#### 14. Transfert de patrimoine au sens de la loi sur la fusion

L'institut de droit public transfère, conformément au contrat de transfert du patrimoine du

Date	Actifs	Passifs (capitaux de tiers)
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

à l'entité juridique suivante

Société/nom	Siège	N° IDE
<input type="text"/>	<input type="text"/>	CHE-

Contre-prestation

#### 15. Dissolution

L'institut de droit public est dissous conformément à la décision du  .

## 16. Nouvelles personnes inscrites ou changements concernant les personnes inscrites

Nouvelle inscription

Changement

Nom de famille<sup>1</sup>

Prénom(s)<sup>2</sup>

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste<sup>3</sup>

Sexe / titres universitaires<sup>4</sup>

m	f	Dr	Prof.
---	---	----	-------

Lieu d'origine ou nationalité<sup>5</sup>

Domicile

Fonction<sup>6</sup>

Droit de signature<sup>7</sup>

Nouvelle inscription

Changement

Nom de famille<sup>1</sup>

Prénom(s)<sup>2</sup>

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste<sup>3</sup>

Sexe / titres universitaires<sup>4</sup>

m	f	Dr	Prof.
---	---	----	-------

Lieu d'origine ou nationalité<sup>5</sup>

Domicile

Fonction<sup>6</sup>

Droit de signature<sup>7</sup>

<sup>1</sup> Le nom de famille à inscrire est celui qui figure sur la pièce d'identité officielle de la personne.

<sup>2</sup> Il s'agit d'inscrire au moins un prénom figurant sur la pièce d'identité officielle de la personne. Si la personne porte plusieurs prénoms, seul(s) celui ou ceux devant être publié(s) doit ou doivent être fourni(s).

<sup>3</sup> L'indication est facultative et ne doit donc être fournie que dans le cas où un éventuel prénom usuel, diminutif ou nom d'artiste doit être publié.

<sup>4</sup> Les titres universitaires doivent s'accompagner d'une attestation (p. ex. légalisation ou copie du diplôme universitaire).

<sup>5</sup> Inscrire le lieu d'origine pour les citoyens suisses et la nationalité pour les ressortissants étrangers.

<sup>6</sup> A indiquer obligatoirement pour les membres de l'organe suprême de direction ou d'administration; dans les autres cas, il est possible d'inscrire «sans fonction».

<sup>7</sup> Les signatures individuelles ou collectives ainsi que des procurations individuelles ou collectives sont possibles.

### 17. Löschung eingetragener Personen

Nom de famille

Prénom(s)

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste

Sexe / titres universitaires

m	f	Dr	Prof.
---	---	----	-------

Lieu d'origine ou nationalité

Domicile

Fonction

Droit de signature

Nom de famille

Prénom(s)

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste

Sexe / titres universitaires

m	f	Dr	Prof.
---	---	----	-------

Lieu d'origine ou nationalité

Domicile

Fonction

Droit de signature

Nom de famille

Prénom(s)

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste

Sexe / titres universitaires

m	f	Dr	Prof.
---	---	----	-------

Lieu d'origine ou nationalité

Domicile

Fonction

Droit de signature

**18. Pièces justificatives remises**

1. Réquisition d'inscription
2.
3.
4.

5.
6.
7.
8.

**19. Commande d'un extrait du registre du commerce (facultatif)**

Extrait du registre du commerce après la publication dans la FOSC (40.00 fr.)	Nombre:
Extrait du registre du commerce avant la publication dans la FOSC (120.00 fr.)	Nombre:

**20. Signature de la ou des personnes requérant l'inscription**

Signature

Signature

--

Nom et prénom en caractères d'imprimerie

--

Nom et prénom en caractères d'imprimerie

**21. Signature des nouvelles personnes disposant du droit de signature**

Signature

Signature

--

Nom et prénom en caractères d'imprimerie

--

Nom et prénom en caractères d'imprimerie

**22. Légalisation officielle des signatures apposées au chiffre 21**

***Les personnes autorisées à signer ci-dessus doivent signer personnellement auprès de l'Office du registre du commerce, en présentant un passeport, une carte d'identité ou un titre de séjour suisse valables (art. 21, al. 1, lit. a ORC). Si la signature est déposée comme pièce justificative, sur papier, elle doit être légalisée par un officier public (art. 21, al. 1, lit. b, ch. 1 ORC). Les légalisations auxquelles il a été procédé à l'étranger seront munies d'une surlégalisation ou d'une apostille.***

## Coordonnées

**La présente feuille ne constitue pas un justificatif pour l'inscription au registre du commerce. Veuillez la remettre (non imprimée/remplie en recto verso) afin que les indications ne soient pas soumises à la publicité du registre du commerce.**

**Adresse postale de livraison**

**Adresse électronique de livraison**

**Adresse de facturation des émoluments**

**Coordonnées de la personne à contacter  
(questions, etc.)**